

COPIES : A. DESBORDES, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2015/50 - SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 26 mars 2015

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ (pour les délibérations 16, 15 et 12)
DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER LAGO CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB GAUCHÉ (pour
les délibérations 16, 15, 12, 1, 2 et 3) MARCHAL-BATT MASSON DEVITERNE HAUSERMANN BOHN ENEL

Absents excusés : M. AMOUROUX a donné pouvoir à V. BADER
V. BRETON a donné pouvoir à M. MARCHAL-BATT
L. WEHRLÉN a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
B. GEOFFROY a donné pouvoir à S. DUSSIAUX
A. ANDRÉ a donné pouvoir à N. HOUDRY
M. OGIEZ a donné pouvoir à M. PICCOLI (à partir de la délibération n°1)
I. GAUCHÉ a donné pouvoir à G. NICOLA (à la délibération n°4 – après le chapitre 012)

Secrétaire : M. MARCHAL-BATT

Approbation du compte-rendu de la séance du 02 février 2015 : pas d'observation.
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code
Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.

Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour.
Accord à l'unanimité.

16) Bail d'occupation du château d'eau entre l'opérateur de téléphonie mobile Bouygues Télécom et la ville de Pulnoy : autorisation donnée au Maire de signer

M. Ogiez explique qu'il s'agit d'autoriser le Maire à signer un nouveau bail avec Bouygues Télécom et donne lecture du projet de délibération. Les conditions de ce nouveau bail sont :

- durée de 12 ans
- engagement de l'opérateur de respecter les normes sur les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques
- montant du loyer annuel 11 000€, avec une augmentation annuelle de 2%.

A. Castela propose d'ajouter, dans le paragraphe relatif aux interventions techniques de l'entreprise prévues les mercredis ou pendant les vacances scolaires, que ces interventions devront se faire les mercredis **après-midi**, en raison de la présence des élèves les mercredis matin dans les écoles.

Vote : à l'unanimité

15) Bail d'occupation du château d'eau entre l'opérateur de téléphonie mobile Orange et la ville de Pulnoy : autorisation donnée au Maire de signer

Le Maire explique l'objet de la délibération et précise que les conditions sont les mêmes que celles de Bouygues Télécom, à l'exception de :

- évolution annuelle du loyer de 1%
- mise à disposition par ORANGE d'un abonnement d'une valeur annuelle de 839,88€ et d'un téléphone portable d'une valeur de 504€.

M. Ogiez quitte la salle pour le vote.

Vote : à l'unanimité

12) Groupement de commandes pour les services de communications électroniques du Grand Nancy : autorisation donnée au Maire de signer la convention constitutive

M. Ogiez explique l'objet de la délibération et en donne lecture.

Le Maire ajoute que c'est l'un des 1^{ers} marchés de mutualisation et qu'il y en aura d'autres.

Vote : à l'unanimité

M. Ogiez quitte la séance.

1) Approbation du compte administratif 2014

G. Nicola présente le compte administratif 2014, en commençant par les dépenses de fonctionnement.

D. Deviterne explique que le groupe d'opposition ne votera pas contre le compte administratif, ne doutant pas de la rigueur de la gestion du budget 2014. En revanche, le groupe s'abstiendra du fait de son désaccord sur le fond : ces comptes positifs sont le résultat d'une surestimation des crédits prévisionnels. Les résultats positifs de 41 000€ ne justifient donc pas une augmentation d'impôts.

Le Maire répond que lors de l'élaboration du budget 2014, la municipalité n'avait pas connaissance complète des mesures de réduction de la DGF et a donc préféré être prudente dans l'exécution du budget. Elle explique pourquoi la totalité des crédits 2014 n'a pas été dépensée :

- chapitre 011, charges de fonctionnement courantes : taux de réalisation de 87% car :

- * dépenses de gaz en baisse (-15 000€) du fait du changement de 2 chaudières et de conditions climatiques hivernales favorables.

- * dépenses de carburant en baisse (-2 200€) du fait du non-déclenchement des agents d'astreinte pendant l'hiver

- * prix intéressants obtenus grâce aux marchés publics et aux négociations (pain cantine, entretien espaces verts, traiteurs)

- * nettoyage du RAM repris en régie (-6 400€)

- * économies au quotidien (fournitures administratives, achats petit matériel)

- * dépenses non réalisées (formation du personnel ...)

- chapitre 012, masse salariale : taux de réalisation de 96% car :

- * pas de doublon lors des départs de 2 agents

- * 3 agents à mi-traitement

- * départ d'une ATSEM à 26h compensé par 14 heures affectées à une autre ATSEM, lors de la fermeture d'une classe à la maternelle des 4 vents.

- * moins d'heures de travail effectif pendant la période d'astreinte hivernale

- chapitre 65, indemnités élus et subventions : taux de réalisation de 79% car :

- * pas d'utilisation de la ligne « crise »

- * crédits affectés à la formation des élus non consommés entièrement.

Le Maire précise donc que ce n'est pas le budget qui a été surestimé, mais les dépenses qui ont été réduites.

P. Lago attribue l'abstention du groupe opposition à une posture : l'opposition s'abstient sur un budget en excédent, mais quelle aurait été sa position si le budget avait été dépassé ? si l'exécution avait été exactement conforme aux prévisions, cela aurait été douteux. Pour P. Lago, il est remarquable de ne pas finir l'exercice en déficit.

Vote des dépenses de fonctionnement : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)

G. Nicola présente les recettes de fonctionnement.

Le Maire explique pourquoi certaines recettes sont supérieures aux prévisions :

- recettes liées aux ventes de concessions dans les cimetières + 1 300€

- droits de mutation perçus + 8 000€

- recette du fonds départemental de la taxe professionnelle non prévue + 10 000€

- remboursement des assurances pour des sinistres : 6 000€.

G. Royer précise qu'il est difficile de prévoir précisément les recettes et les dépenses. Il faut admettre que le budget doit être suffisamment confortable pour faire face aux imprévus. C'est toujours une approximation en plus ou en moins.

Vote des recettes de fonctionnement : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)

G. Nicola présente les dépenses d'investissement.

Le Maire explique pourquoi tous les crédits n'ont pas été dépensés :

- non réalisation du projet initial d'extension de la crèche (57 540€)

- imputation du vertidrainage désormais en fonctionnement (3 000€)

- achat reporté du véhicule des services techniques (16 000€)

Vote des dépenses d'investissement : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)

G. Nicola présente les recettes d'investissement.

Vote des recettes d'investissement : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)

2) Approbation du compte de gestion 2014

G. Nicola donne lecture du compte de gestion du trésorier, conforme en tous points avec le compte administratif.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
23 pour.

3) Affectation des résultats 2014

G. Nicola donne lecture de la délibération portant affectation des résultats 2014.

Vote : à l'unanimité

4) Vote du budget primitif 2015

En préambule, le Maire présente les éléments pris en compte lors de l'élaboration du budget :

- réduire les investissements
- réduire les dépenses de fonctionnement
- augmenter les recettes.

La baisse de la DGF sera d'environ 82 000€ pour 2015. Entre 2014 et 2017, elle est estimée à 275 000€ cumulés. Pour autant, les communes doivent supporter des charges supplémentaires : TAP, accessibilité handicapés ...

Les recettes fiscales, à taux égaux, seraient en augmentation de 18 147€ :

- bases de la taxe d'habitation + 0,944%, soit un produit fiscal de 704 904€ (contre 698 317€ en 2014)
- bases de la taxe foncière + 1,698% soit un produit fiscal de 585 251€ (contre 575 481€ en 2014)
- bases de la taxe foncière non bâtie +24,5% soit un produit fiscal de 9 578€ (contre 7 695€ en 2014).

Mais ces recettes supplémentaires sont insuffisantes pour faire face aux dépenses : amélioration du service public avec la mise à disposition d'un agent à la mission locale, permettant de renseigner les jeunes demandeurs d'emplois tout au long de la semaine, dépenses supplémentaires engendrées par le nouveau quartier des résidences vertes, même si à terme, les recettes seront également présentes, dépenses engendrées par la mise en place du Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de travail (mise en place du compte pénibilité, formations et habilitations du personnel, actions visant à prévenir les risques psychosociaux).

Par ailleurs, la municipalité a fait le choix de maintenir l'abattement général à la base de 10% pour tous les contribuables de la taxe d'habitation.

Les choix de la municipalité sont :

- travailler sur tous les terrains, en même temps
- prévoir les années à venir
- poursuivre des investissements raisonnés.

Il faut en effet poursuivre les investissements pour maintenir la commune belle et propre. En 2015, la municipalité ne lancera pas des investissements tous azimuts. 2014 a été une année de prudence, 2015 sera une année de raison.

Il faut aussi maintenir la dette, Pulnoy étant une ville peu endettée (229€ par habitant). Un emprunt arrive à terme en 2017 et 2 autres en 2018, ce qui donnera une bouffée d'air.

Pour équilibrer la section d'investissement, la municipalité propose :

- de souscrire un emprunt de 100 000€
- d'augmenter les taux d'imposition de 1%
- de faire appel pour le reste à l'excédent antérieur reporté.

G. Nicola présente les éléments majeurs du chapitre 011.

Le Maire ajoute que l'enveloppe des fournitures et des sorties scolaires a été déterminée en concertation avec les enseignants. Des vêtements de travail vont devoir être achetés pour le policier et l'agent de surveillance de la voie publique. Il est prévu par ailleurs un audit sur le fonctionnement des services techniques, dans le cadre des recherches d'économies. Enfin, Pulnoy va se faire accompagner par la SPL Grand Nancy Habitat pour l'élaboration des agendas d'accessibilité programmée.

G. Nicola présente les éléments majeurs du chapitre 012.

Le Maire ajoute que le personnel ne doit pas faire les frais des restrictions budgétaires. En revanche, chaque départ d'un agent doit être l'occasion de se poser la question de la nécessité de remplacement. Début 2015, un agent des espaces verts a changé de collectivité, il ne sera pas remplacé en raison de la diminution par 2 des espaces de fleurissement.

G. Nicola présente le chapitre 65, en précisant qu'au vu de la non-consommation des crédits de formation des élus, ce poste devra être revu en 2016.

Vote des subventions aux associations :

| | |
|---|---|
| - ASPTT course cycliste : | unanimité |
| - AEPS : | unanimité |
| - ALPE : | unanimité |
| - Amicale du personnel communal : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - Basket Pulnoy Saulxures : | unanimité |
| - Association de développement de Loanga : | 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - Association de chasse : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - SMEPS handball : | unanimité |
| - Association sportive du collège : | unanimité |
| - ASNL : | unanimité |
| - Association familles rurales : | unanimité |
| - la Boule Pulnéenne : | unanimité |
| - Chorale aux 4 vents : | unanimité |
| - Club Création et Rencontre : | unanimité |
| - Collège pour MATHS en JEANS et devoir de mémoire : | unanimité |
| - Comité Animations et Loisirs : | unanimité |
| - Comité de Jumelage : | unanimité |
| - Coopérative scolaire maternelle 4 vents : | unanimité |
| - Coopérative maternelle Masserine : | unanimité |
| - Coopérative scolaire élémentaire Moissonnerie pour classe verte : | unanimité |
| - Coopérative scolaire élémentaire Moissonnerie : | unanimité |
| - Coopérative scolaire élémentaire Masserine : | unanimité |
| - Divers : | unanimité |
| - Ecole de musique Pulnoy Saulxures : | unanimité |
| - FC Pulnoy : | unanimité |
| - France Secours : | unanimité |
| - Guinée Orphelinat : | 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - Judo Club : | unanimité |
| - Amis des Sablons : | unanimité |
| - Amis des Vergers : | unanimité |
| - Petites filles de Ho Chi Minh ville | 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - Les seniors de Pulnoy : | 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - Lycée Varoquaux pour un voyage : | unanimité |
| - Association de promotion du marché : | unanimité |
| - Pulnoy Loisirs : | unanimité |
| - Scouts : | unanimité |
| - Tennis Club du Grémillon : | unanimité |
| - Une rose un espoir : | unanimité. |

G. Nicola présente le chapitre 66 et précise que le montant de la dette par habitant est de 229€.

Vote des dépenses de fonctionnement

| | |
|------------------|-----------|
| - chapitre 011 : | unanimité |
| - chapitre 012 : | unanimité |

I. Gauché quitte la séance.

| | |
|------------------|---|
| - chapitre 042 : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - chapitre 65 : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - chapitre 66 : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - chapitre 67 : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - chapitre 73 : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - chapitre 022 : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - chapitre 023 : | 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn) |

G. Nicola présente les éléments majeurs composant les recettes de fonctionnement. Il n'y a pas de question.

Vote des recettes de fonctionnement

| | |
|------------------|--|
| - chapitre 70 : | 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel) |
| - chapitre 73 : | 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn) |
| - chapitre 74 : | 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn) |
| - chapitre 75 : | 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn) |
| - chapitre 77 : | 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn) |
| - chapitre 013 : | 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn) |
| - chapitre 042 : | 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn). |

G. Nicola présente les investissements majeurs pour 2015. Il n'y a pas de question.

Vote des dépenses d'investissement :

- opération 13 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 14 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 15 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 16 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 17 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 18 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 19 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 20 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 21 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 22 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 25 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- opération 26 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- chapitre 20 : 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn) et 1 abstention (J. Enel)
- chapitre 21 : 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn)
- chapitre 23 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- chapitre 16 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- chapitre 020 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- chapitre 040 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel).

G. Nicola présente les recettes d'investissement. Il n'y a pas de question.

Vote des recettes d'investissement

- chapitre 001 : 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn)
- chapitre 13 : 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn)
- chapitre 10 : 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn)
- chapitre 16 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- chapitre 040 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- chapitre 021 : 3 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, J. Enel) et 1 abstention (I. Bohn).

D. Deviterne rappelle que lorsque le groupe opposition vote contre une ligne budgétaire, par exemple l'opération 14 (écoles), cela ne signifie pas que le groupe est contre le montant attribué aux écoles, mais que les élus d'opposition considèrent que cette ligne budgétaire n'est pas assez importante par rapport à d'autres.

5) Fiscalité locale : vote des taux 2015

G. Nicola attire l'attention sur le produit fiscal 2014 des taxes habitation et foncières qui se sont élevées à 1 281 586€ et non à 1 740 000€ comme il a pu le lire par ailleurs.

Les bases fiscales prévisionnelles pour 2015 sont :

- taxe d'habitation : 6 385 000€
- taxe sur le foncier bâti : 5 193 000€
- taxe sur le foncier non bâti : 22 500€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 1% sur les taux pour 2015, soit :

- taxe d'habitation : 11,15%
- foncier bâti : 11,38%
- foncier non bâti : 42,99%

D. Deviterne maintient la position du groupe d'opposition sur l'apparente inutilité d'une augmentation des taxes locales en raison de l'importance de l'excédent de fonctionnement.

G Royer répond que le budget 2015 est un budget de rigueur, sans gros investissement. Il est nécessaire de garder de l'excédent pour les années à venir. Il faut donner du travail aux gens, les entreprises le font, les collectivités aussi mais pour cela, il leur faut de l'argent pour investir.

Le Maire ajoute que le vote du budget doit être assorti d'une vision à plus long terme, et vu les circonstances actuelles, il faut être prudent.

Vote des taux :

- taxe d'habitation : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- foncier bâti : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
- foncier non bâti : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel).

G. Nicola commente la projection budgétaire pluriannuelle, qui montre que l'excédent de fonctionnement passe de 546 000€ en 2014 à 108 000€ en 2018, en raison notamment de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette projection permet de démontrer qu'il faut être prudent et augmenter un peu les impôts. Par ailleurs, les taux de Pulnoy sont peu élevés par rapport à ceux des communes de même strate.

Enfin, il faut rappeler que l'abattement de 10% à la base de la taxe d'habitation est maintenu pour l'ensemble des Pulnéens.

G Royer fait remarquer que c'est une erreur de comparer les taux des villes entre eux, cela ne veut rien dire. Ce sont les bases qui comptent.

D. Deviterne doute de la valeur de cette projection pluriannuelle. G Royer faisait remarquer qu'un budget n'est qu'une prévision alors quelle est la valeur d'un budget pluriannuel ? De plus, cette prévision pluriannuelle n'est que la poursuite de ce qui est fait actuellement. Il n'y a aucune décision de supprimer tel ou tel poste.

Le Maire rappelle que des efforts ont été faits ces dernières années sur les dépenses de fonctionnement et que la volonté est de poursuivre ces efforts. Il faut aussi garder à l'esprit que la nouvelle population des résidences vertes va inévitablement engendrer des dépenses nouvelles. Le seul levier sur la base salariale serait de ne pas remplacer les agents qui quittent la collectivité. Mais les services à la population doivent être maintenus. Il est nécessaire d'avoir cette projection en tête, même si ce n'est qu'une prévision, car elle montre que l'excédent fond.

Le Maire demande à D. Deviterne quelles dépenses seraient, selon lui, à supprimer dans cette projection.

D. Deviterne répond que la question n'est pas là. Il faut cependant constater qu'il existe un surdimensionnement de personnel communal.

Le Maire répond que la volonté est de faire baisser les charges de personnel, en remplaçant notamment 2 policiers municipaux par 1 policier et 1 ASVP (agent de surveillance de la voie publique).

D. Deviterne suggère de mutualiser le service police avec d'autres communes.

M. Piccoli répond qu'elle a fait cette proposition à une ville voisine qui ne dispose pas de police mais que la réponse a été négative. Chaque Maire veut garder sa police pour sa commune.

P. Lago fait remarquer que lorsqu'il y a des économies à faire, on pense souvent à la masse salariale.

D. Deviterne approuve. Lorsque le budget d'une famille baisse, on doit baisser les dépenses. Par ailleurs, l'estimation de la baisse de la DGF est peut-être excessive. La présentation de la baisse cumulée de la DGF jusqu'en 2017 peut paraître spectaculaire, mais les conséquences de cette baisse sont peu importantes proportionnellement à l'enveloppe globale budgétaire.

P. Lago répond que si on s'attaque à une grosse ligne du budget, il est évident que la baisse en pourcentage sur le budget global sera peu importante.

G. Royer est étonné que l'on puisse dire qu'il faut sacrifier le personnel. La commune reste un lieu de proximité pour les administrés.

Pour D. Deviterne, il ne s'agit pas de sacrifier le chapitre 012 des charges de personnel mais de l'adapter.

D. Deviterne a apprécié l'annonce de la baisse de 3% des indemnités des élus, mais il ne retrouve pas cette baisse dans le budget. Au contraire, l'enveloppe 2015 des indemnités augmente de 0,33% par rapport à celle de 2014.

G. Nicola répond qu'en 2014, le versement des indemnités des élus ne s'est pas fait sur 12 mois en raison des élections municipales, mais sur 10,5 mois.

G. Nicola souhaite apporter une information supplémentaire concernant les ratios budgétaires de Pulnoy par rapport aux communes de même strate :

- charges de fonctionnement : 664€ par habitant – 826€ pour les communes de même strate
- poids de l'imposition directe par habitant : 296 € – 421€ pour les communes de même strate
- recettes de fonctionnement : 690€ par habitant – 1060€ pour les communes de même strate
- DGF : 105€ par habitant – 204€ pour les communes de même strate

A la lecture de ces ratios, on comprend mieux les difficultés de Pulnoy dans la construction budgétaire.

D. Deviterne précise qu'une réforme de la DGF est en cours. Les prévisions de baisse annoncées dans la projection pluriannuelle pourraient donc être pessimistes.

G. Nicola répond que la réforme doit en effet aboutir pour le 1^{er} janvier 2016, mais elle est attendue depuis tellement longtemps !

B. Jeandel pense que si la réforme aboutit à un rééquilibrage du montant de la DGF, il est vraisemblable que le rééquilibrage se fera par le bas.

6) Adaptation de l'autorisation de programme « Centre de rencontre » et des crédits de paiements et de recettes

G. Nicola donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

7) Bilan de la politique foncière de la commune pour 2014

F. Perrollaz donne lecture du bilan foncier communal 2014.

Vote : 4 contre (D. Deviternne, P. Hausermann, I. Bohn, J. Enel)
23 pour.

8) Cercle d'histoire : création d'un comité consultatif

D. Peltier informe l'assemblée des motifs de la création de ce comité consultatif, nommé cercle d'histoire.

Le Maire ajoute que la création fait suite à une demande de la part d'Anciens, qui souhaitent que le livre de Monsieur Dardaine soit poursuivi. Il est intéressant de continuer ce travail de mémoire. Ce comité travaillera aussi sur un volet généalogique.

Vote : à l'unanimité

9) Signalétique et mobilier urbains : création d'un comité consultatif

S. Dussiaux explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

10) Organisation de la classe verte pour l'école élémentaire de la Masserine : tarification aux familles

Le Maire donne lecture du projet de délibération. L'école élémentaire moissonnerie n'est pas concernée par ce changement d'organisation pour 2015 car elle a déjà organisé son voyage, qui a lieu plus tôt dans l'année scolaire. A partir de 2016, la ville de Pulnoy organisera les 2 voyages scolaires de la même manière.

Vote : à l'unanimité

11) Convention de partenariat entre la ville de Pulnoy et la Mission Locale du Grand Nancy

M. Marchal-Batt donne lecture du projet de délibération.

Le Maire ajoute que c'est là encore une charge supplémentaire donnée à la commune, à effectif constant. Elle remercie M. Marchal-Batt pour son investissement dans cette délégation.

Vote : à l'unanimité

13) Convention entre la commune de Pulnoy et le Syndicat Intercommunautaire Scolaire relative aux travaux d'installation d'une chaufferie commune entre le gymnase Edmond de Goncourt et le DOJO et ses vestiaires. Modification des modalités de calcul de répartition des dépenses de gaz et d'eau

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

14) Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme entre la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la commune de Nancy et la commune de Pulnoy

F. Perrollaz donne des explications sur la convention tripartite. Les missions du service commun vont être quasiment identiques à celles des services de l'Etat. Le Maire reste signataire des autorisations d'urbanisme. La ville conserve la proximité avec les habitants dans ce domaine. Le Grand Nancy prend en charge entièrement l'acquisition du logiciel d'instruction, pour un montant de 90 000€. Les communes de la taille de Pulnoy ne paieront que 20% du coût d'instruction, le Grand Nancy prenant le reste à sa charge. Au vu du nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées chaque année par Pulnoy, le montant annuel serait de 1000€. Un comité de suivi évaluera le service rendu par le service commun. Pulnoy fera partie de ce comité de suivi.

Vote : à l'unanimité

17) Convention entre la commune de Pulnoy et GRDF pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement détélérelevé en hauteur

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération. 11 millions de clients sont concernés par ces compteurs intelligents. 2016 et 2017 constitueront la phase test. A partir de 2017, le déploiement se fera progressivement vers l'ensemble des clients.

Ces compteurs envoient des impulsions vers un concentrateur qui communiquera régulièrement les informations relatives aux consommateurs aux clients. 1,5% d'économies est annoncée.

GRDF propose 3 points d'implantation pour les antennes : mâts d'éclairage du terrain de football, château d'eau, centre technique. Tous ces points ne seront pas forcément utilisés. GRDF doit d'abord mener une réflexion sur le maillage de son réseau.

La durée de la convention est de 20 ans. Le versement de 50€ par an à la ville est prévu, en compensation du branchement électrique mis à disposition.

Vote : à l'unanimité

Avant de clore la séance, le Maire souhaite remercier les élus et les services qui ont travaillé sur le budget, qui représente un travail énorme.

Fait à Pulnoy, le 13 avril 2015

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Michelle PICCOLI

Muriel MARCHAL-BATT